



La Cassidaigne 2019



Sommaire

- Contacts - Annuaire	2
- Animations - Activités 2018	3
- Club House	4
- Assemblée Générale du 2 mars 2019	
- Compte rendu AG	5
- Rapport moral 2018	8
- Organisation du CA	10
- Rapport financier	11
- Evènements - Photos	12
- Activités Subaquatiques 2018	18
- Charte et référentiel 2017	19
- Cilou	20

Contacts - Annuaire

YCCC	
mail	ycccpm1968@gmail.com
internet	http://www.yachting-club-calanques-cassis.com
Secrétariat Général	06 60 51 21 76
François Garcia , Secrétaire général	06 32 93 09 88
Christian Knoerr , Président	06 73 94 44 05
Robert Charron , Trésorier	06 77 02 22 23
Port-Miou	
Capitainerie	04 42 01 96 24 - 06 26 84 51 58 - VHF 9
Mer - Navigation	
Crossmed	04 94 61 71 10 /16 - 196 - VHF canal 16 Bulletins diffusés sur canal VHF 79 ou 80
Météo Marine	04 42 09 09 09 - VHF canal 63
Pompiers en mer	112
Sémaphore	04 42 08 42 08
SNSM en mer	1616
Ports	
Cassis	04 42 01 96 24
La Ciotat	04 95 09 52 60
La Pointe Rouge	04 91 99 75 67
Port Corbières	04 91 03 85 83
Cassis	
SAMU	15
Médecins	04 42 01 33 33
Pompiers	04 42 01 99 30 - 18
Gendarmerie	04 42 01 90 22 - 17
Police Municipale	04 42 01 70 26 (jour) - 04 42 01 01 74 (nuit)
Taxis	06 07 90 40 66



Animations - Activités 2019



Samedi 12 janvier	Gâteau des rois
Samedi 2 mars	AG YCCC
Samedi 13 avril	Plongée Calanque, repérage zone de nettoyage
Samedi 27 avril	Nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Dimanche 28 avril ou 5 mai	Régates avec l'Union Nautique
Dimanche 19 mai	Sortie marche ou pêche
Samedi 25 mai	Descente de la Sorgue à la nage
Les 30, 31 mai, 1^{er} et 2 juin	Croisière YCCC (lieu à déterminer)
Dimanche 2 juin	Nettoyage des massifs
Samedi 9 juin	Repas YCCC en soirée
Samedi 22 juin	Fête de la musique et des voisins
Samedi 6 et dimanche 7 juillet	Accueil Duo UNM
JUILLET - AOUT	VACANCES
Samedi 7 septembre	Forum des associations Cassis
Samedi 14 et dimanche 15 sept	Coupe de l'Union Nautique
Dimanche 6 octobre	Sortie pêche avec apéritif au YCCC
Samedi 26 octobre	Repas coquillages
Samedi 16 novembre	Randonnée subaquatique
Samedi 14 décembre	Arbre de Noël du YCCC



Le club house est notre lieu privilégié de rencontre, de nous tous, les sociétaires du YCCC. Nous y échangeons nos aventures, nos expériences, nos points de vue.

C'est le point de départ des activités proposées et l'espace convivial pour s'y retrouver autour d'un pot, d'un apéritif. La fête des voisins, la Paëlla, la fête de la musique, la dégustation coquillages sont autant de moments de détente que nous apprécions tous.

Chacun de nous peut y organiser une fête, de famille, entre amis. Il suffit tout simplement de programmer l'évènement. Les organisateurs du club sont là pour vous guider.

N'hésitons pas à faire vivre cet endroit magique, il ne peut que renforcer notre volonté à tous de profiter de nos loisirs nautiques dans ce site exceptionnel, pour de longues années.....





Assemblée Générale du 2 mars 2019

9h00 Meva à Cassis

Compte rendu

70 sociétaires présents ou représentés

Accueil - Mot du Président

Remerciements aux sociétaires présents au nom du Président et de tout le CA.

Le Quorum est atteint 70 sociétaires présents ou représentés.

Les assemblées peuvent délibérer.

Christian Knoerr déclare la 51^{ème} AG de l'YCCC ouverte.

Comme l'an dernier nous constatons une baisse des sociétaires pour les mêmes motifs :

- baisse du nombre de bateaux
- âge des sociétaires
- pas d'opportunité de changement de bateau
- pas de cession possible de l'AOT aux enfants
- pas de création de nouvelles AOT

Il est plus que jamais important de continuer le dialogue avec les autorités de tutelles. Une réunion est prévue le 8 mars 2019 avec les Présidents de Club, la ville, la DDTM, le parc national et la DREAL.

Rapport moral 2018 présenté par François Garcia

François Garcia revient sur le nombre d'adhérents qui baisse et note que 90 titulaires d'AOT n'adhèrent à aucun club dans la calanque.

En 2018 il y a eu 10 conseils d'administration pour l'YCCC et 4 pour l'UNPMC

Réorganisation des bateaux : François Garcia revient sur la réorganisation du plan d'eau ; 40 bateaux ont été réorganisés en 2017 et malheureusement ce travail a été abandonné par le gestionnaire à cause de divergences entre les clubs ainsi qu'une résistance au changement.

Christian Knoerr regrette cette situation car il reste convaincu que la réorganisation aurait permis des agrandissements de bateaux, l'amélioration des amarrages et la rationalisation de la zone d'occupation des bateaux dans la calanque.

Activités : François Garcia présente toutes les activités de 2018, entre autres la DUO Cipriani, le 13 à la voile, la journée coquillages qui a eu un beau succès. La journée pêche quant à elle n'attire pas les sociétaires.

La prochaine activité est le nettoyage des calanques le 27 avril 2019 à 8h30, les bénévoles auront la possibilité de se garer à l'intérieur du parking.

François Garcia remercie particulièrement les bénévoles qui ont participé à la fête de Noël qui a eu un franc succès avec un nombre d'enfants en forte hausse.

Christian Knoerr en profite pour remercier chaleureusement les membres du CA ainsi que leur compagne, compagnon et tous les bénévoles qui répondent présents à chaque manifestation.



AOT : Concernant l'AOT délivrée à la ville de Cassis, celle-ci est prolongée jusqu'en décembre 2020 suite à un arrêté préfectoral.

La commune de Cassis a présenté 3 scénarios qui n'ont pas été retenus, l'état devrait dire ce qu'il souhaite lors de la réunion prévue le 8 mars 2019.

Subvention du club : Pour l'installation de cuves à eaux noires, WC et panneaux solaires la subvention reste d'actualité. (100 € sur facture et une seule fois par AOT, 5 ans d'ancienneté au club.) Dans un proche avenir, les bateaux « habitables » seront confrontés à l'obligation d'être équipés de WC chimiques, cuves à eaux noires, voire de panneaux solaires.

Rapport Moral voté à l'unanimité

Présentation des comptes par Robert Charron (tableau joint en annexe)

Résultats du vote Budget 2018 et prévisionnel 2019 présenté par Robert Charron
Voté à l'unanimité.

Les comptes sont en équilibre et approuvés à l'unanimité par les sociétaires

Résultats du vote pour les administrateurs après présentation des candidats

- Janick Le Masson : réélue à l'unanimité
- Muriel Thomas : réélue à l'unanimité
- Gérard Lombardon : réélu à l'unanimité
- Robert Charron : réélu à l'unanimité
- Daniel Maury : réélu à l'unanimité
- Christian Knoerr : réélu à l'unanimité
- Philippe Andrieux : élu à l'unanimité
- Frédéric VASSAL : élu à l'unanimité

Questions des sociétaires et rappel

Christian Knoerr rappelle que la sécurité des bateaux et de leurs amarrages est l'affaire de tous. Les plaisanciers sont responsables de leurs bateaux. Amarrages, pare battages etc. Si un incident est constaté, prendre contact avec la Capitainerie, par mail.

Aviser Christian Knoerr ou un membre du Conseil. Attention selon les cas les frais de réparation seront incombés au propriétaire ou à la Capitainerie.

Question : Y a-t-il un compte-rendu pour chaque Conseil d'Administration ?

Les comptes-rendus des CA sont consultables sur demande soit par mail soit au club house.

Dès que le site internet sera activé, les comptes-rendus seront intégrés.

Pour le site internet, il faudra l'enrichir avec apport de documents, photos, articles intéressants les plaisanciers.

Question de Alex Honey : serait-il possible de renuméroter les postes d'amarrage car il existe des doublons.

Il serait bien qu'une rive soit numérotée paire, l'autre impaire.



Réponse : A ce Jour la numérotation des emplacements bateaux précise E ou O pour rive Est ou Ouest. S'il devait y avoir un changement de numérotation, c'est à la capitainerie d'en décider.

Intervention de Marc de Canevas

Il confirme que la fin de l'AOT de la ville de Cassis est reportée à décembre 2020 et que la réunion d'information aura lieu le 8 mars 2019. Il précise que d'ores et déjà la ville a engagé 4 études complémentaires demandées par les services de l'état, études qui seront achevées pour la fin 2019.

Frédéric Vassal intervient concernant le problème d'autorisation d'accès au parking fond de calanque réservé aux sociétaires ayant payé le droit de stationnement. Il signale que la position de la mairie n'est pas claire sur la possibilité d'avoir un 2^{ème} véhicule référencé sur le même titre de stationnement.

Marc de Canevas lui rappelle qu'en cas de problème sur un véhicule, il faut faire une demande auprès de la capitainerie (par mail) pour avoir une autorisation de changement temporaire d'immatriculation afin d'éviter les PV.

Remerciements

Christian Knoerr remercie chaleureusement l'équipe du conseil d'administration et tout particulièrement François Garcia et Robert Charron qui sont très souvent mis à contribution.

Il rappelle que l'assemblée générale de l'UNPMC aura lieu le 16 mars 2019 à la Meva et qu'il est important qu'il y ait le maximum de sociétaires YCCC.

Clôture de l'assemblée et pot de l'amitié.

Cassis le 2 mars 2019 à 12h00

Le Président
Christian KNOERR

le Secrétaire Général
François GARCIA



Rapport Moral 2018

Chers sociétaires, chers amis...

Au 31 12 2018 le YCCC compte 145 sociétaires....

Malgré nos efforts, notre effectif régresse, *en cause* le départ définitif de la calanque de plaisanciers ; Certains propriétaires adhérents au YCCC cèdent leurs bateaux en copropriété. Ces derniers quittent le club, voire la Calanque, sans nous aviser et surtout sans « inviter » leurs copropriétaires à poursuivre l'adhésion au Club.

Nous nous attachons à contacter ces plaisanciers, sans affiliation, afin de leurs proposer une adhésion au YCCC.

Pour mémoire, les statistiques de l'UNPMC font ressortir qu'actuellement environ 90 titulaires d'AOT (dont certains sont des ex- sociétaires YCCC) n'appartiennent pas à un des Clubs de la Calanque.

Cette situation est défavorable en termes de représentativité des Associations au regard des administrations.

En 2018 le YCCC a tenu 10 Conseils d'Administrations au cours desquels ont été débattues et décidées les principales orientations du Club avec comme état d'esprit pour chacun des membres de gérer et de préserver au mieux les intérêts des sociétaires en conformité avec nos statuts.

A ce sujet une réforme de nos statuts (définition des membres actifs/adhérents du YCCC, droit de vote) vous a été proposée précédemment en AGE.

Également, au cours de ces réunions ont été élaborées et mises au point les différentes activités sportives et culturelles offertes aux sociétaires, à leur famille.

Par ailleurs, le Club était présent à 4 Conseils d'Administration de l'UNPMC ou ont été définies, par les administrateurs des 4 clubs de la calanque, les actions à entreprendre auprès des instances Mairie, Capitainerie, DDTM DREAL PNC en vue du futur AOT 2019. A ce sujet la DDTM ns a informé que l'AOT 2004 qui régit actuellement la ZMEL est prorogée jusqu'à fin 2020.

REORGANISATION DU PLAN D'EAU

Cette réorganisation géographique de tous les bateaux devait permettre une meilleure gestion des postes et offrait des possibilités d'agrandissement, voire de changement de bateaux. Ce projet débuté en 2017 en fond de calanque (une quarantaine de bateaux reamarrés) a été abandonné suite à des désaccords entre les clubs.

Dans la perspective des directives de l'AOT 2019, les principaux objectifs du CA du YCCC **consisteront à être partie prenante à tous les projets ayant une incidence sur la gestion du plan d'eau et les intérêts personnels des sociétaires (AOT et Transmission d'AOT)**

Tout en tenant compte des préconisations de la DDTM et du PNC (ouvrir la Calanque à tout public et à l'exercice d'activités nautiques pluridisciplinaires, protection maximale du site).

En 2018, l'activité ludique du YCCC, s'est articulée autour de différentes animations proposées aux sociétaires :



Plongée sous-marine, nage palmée, repas club soirée fête de la musique, sortie pêche, Repas Coquillages, arbre de Noël.

En grande majorité gratuite, pour certaines une participation financière est demandée, ces manifestations s'achèvent toujours par un apéritif convivial, voire un repas pris en commun.

En juin et juillet dernier, en partenariat avec la Mairie de Cassis, nous avons accueilli sur nos pontons l'étape finale du 13 à la voile et une étape de la Duo Cipriani (UNM).

Les soirées repas organisées lors de ces manifestations ont obtenu un franc succès auprès de nos partenaires.

Les sociétaires du YCCC participent bénévolement à l'organisation et à la logistique et nous les remercions.

Les dépenses afférentes à ces réceptions (repas, buffet etc.) sont prises en charge intégralement par les organisateurs Comité départemental de Voile, Union Nautique de Marseille, Mairie de Cassis.

Comme chaque année, en collaboration avec la Capitainerie et de nombreuses Associations de protection de de l'environnement, la journée nettoyage en Avril dernier a permis de maintenir la propreté du plan d'eau et de ses abords à un niveau correct.

Ces activités sont ouvertes à tous. Les informations les concernant sont diffusées dans le calendrier adressé en début d'année et rappelées par courrier mail et affichage au Club House.

Trésorerie du Club : le bilan de l'exercice 2018 et le budget prévisionnel 2019 vont vous être présentés par notre trésorier.

La cotisation annuelle est inchangée, mais dans un proche avenir, il sera nécessaire de revoir son montant compte tenu de l'augmentation des charges (cotisation UNPMC : 10 € par bateau, cotisation FSN13 : 4 € par bateau, cotisations Fédération Française de Voile, Comité départemental, Ligue FFV.

Cette année suite à la catastrophe de la rue de Noailles, la FSN13 auprès de laquelle nous sommes affiliés, a proposé d'organiser parmi les clubs adhérents une collecte au profit des sinistrés. Le CA du Yccc a répondu favorablement à cet appel en faisant un don de 500€. La gestion des dons a été assurée par la Croix Rouge Française.

Le secrétariat a poursuivi sa mission nécessaire à la bonne gestion administrative du club: tenue des fichiers, correspondances diverses, comptes rendus du Conseil d'Administration, Cassidaigne, Fédération Française de Voile (licences), subventions etc... le site Internet entièrement revu est en phase de test.

A noter le changement d'adresse email du Club : ycccpm1968@gmail.com

Recommandations: aviser le secrétariat du Club en cas de changement d'adresse postale , de mail, ou de vente en copropriété de votre bateau.



Pour conclure ce rapport, et comme je l'ai déjà souligné les années précédentes, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de notre situation dans la Calanque (AOT 2019), nous demandons aux sociétaires de faire preuve de solidarité avec le Conseil d'Administration que nous allons renouveler et de soutenir ses actions : Pérenniser nos AOT et maintenir nos bateaux dans la Calanque de Port Miou à laquelle nous sommes tous attachés, et ce dans le respect de la protection de l'environnement et des réglementations.

François Garcia

Organisation du Conseil d'Administration et des commissions 2019

Président : Christian Knoerr	Muriel Thomas
Vice-Président : Gérard Lombardon	Philippe Thome
Secrétaire Général : François Garcia	Jannick Le Masson
Secrétaire Adjoint : Christine Chassaing	Jeanine Goubert
Trésorier Général : Robert Charron	Joël Rachez
Trésorier Adjoint : Daniel Maury	Roger Gavin

Communication, technique et animations

Sorties en mer	Laurent Schaufelberger (coopté)
Informatique, Internet, Cassidaigne	Philippe Andrieux (coopté)
Commandes, manifestations et animations	Daniel Maury et Robert Charron
Régates annuelles extérieures	L'ensemble du bureau
Fêtes des voisins, musique, sociétaires	L'ensemble du bureau
Gestion du Club-house	Christine Chassaing
L'atelier et technique	Robert Charron

Réunions du Conseil

Une réunion mensuelle le 1 ^{er} mardi du mois
Accueil des sociétaires désireux d'y assister (prévenir le bureau par mail)
Les âmes de bonnes volontés sont les bienvenues ...



Rapport Financier



Budget - état au 31/12/2018

<i>Produits</i>			<i>Dépenses</i>		
	Prévisions	Réalisé		Prévisions	Réalisé
Subvention Mairie	4 000,00	4 000,00	Fonctionnement	5 800,00	2 976,52
Cotisations adhérents	8 500,00	8 261,00	Cotisation FNS 13	700,00	616,00
Licences FFV	800,00	462,00	Cotisation UNPMC	950,00	744,00
Animations	3 000,00	1 703,00	Adhésion FFV	700,00	585,00
Apport Cpt Banque	2 600,00		Licences FFV	800,00	695,00
13 A LA VOILE	2 500,00	3 014,63	Animations	5 000,00	5 140,73
DUO UNM	2 000,00	2 148,10	Subventions YCCC	1 000,00	79,99
Virement Orange	300,00	50,51	Assurances	750,00	477,15
Remb MACIF		132,00	DUO UNM	2 000,00	2 141,20
			13 à la Voile	2 000,00	2 979,13
			Droit de la Mairie	4 000,00	2 733,00
Total	23 700,00	19 771,24	Total	23 700,00	19 167,72

Solde au 31/12/2017	Produits 2018	Dépenses 2018	Solde au 31/12/2018
5 867,58 €	+ 19 771,24	- 19 167,72	6 471,10 €

Compte Chèque	31/12/2017	31/12/2018
	5 867,58 €	6 471,10 €

Livret A	31/12/2017	31/12/2018
	34 320,67 €	34 578,08 €

Budget prévisionnel 2018



<i>Produits</i>		<i>Dépenses</i>	
Subventions Mairie	4 000,00	Fonctionnement	4 150,00
Cotisations Adhérents	8 500,00	Cotisation FNS 13	700,00
Licences FFV	600,00	Cotisation UNPMC	800,00
Animations	2 700,00	Adhésion FFV	700,00
Apport Cpt Banque	2 200,00	Licences FFV	800,00
13 A LA VOILE	2 800,00	Animations	5 500,00
DUO UNM	2 000,00	Subvention YCCC	1 000,00
Autres produits	400,00	Assurances	750,00
Prestations de service	-	Duo UNM	2 000,00
	-	13 à la Voile	2 800,00
	-	Droit de Mairie	4 000,00
Total	23 200,00 €	Total	23 200,00 €



La 51^e assemblée générale des plaisanciers du YCCC



Les membres du Yachting-Club de Cassis les Calanques ont tenu samedi dernier leur assemblée générale à la Meva.

/PHOTO C.R.

Samedi dernier en présence de Marc De Caneva, adjoint à l'environnement et à la vie maritime représentant le maire de Cassis, s'est tenue à la Maison de l'Europe et de la vie associative la 51^e assemblée générale du Yachting-Club des Calanques de Cassis.

"Aujourd'hui, nous sommes un peu moins nombreux que l'année dernière, a regretté le président Christian Knoerr dans son propos introductif. Ce n'est pas surprenant car le renouvellement des sociétaires est difficile: on ne peut pas ouvrir de nouvelles places dans la calanque, alors que d'une année sur l'autre nos effectifs fondent lentement et qu'un ou deux bateaux s'en vont. On ne peut pas non plus y faire d'école de voile, mais on essaie de la faire vivre avec des animations comme les accueils de régates ou la journée de nettoyage. Je voudrais adresser un grand merci à notre secrétaire, François Garcia, et à Robert Charron, notre trésorier, qui font vivre l'association au quotidien."

Dans ses rapports moral et

d'activité, adoptés à l'unanimité, François Garcia est revenu sur la régression des effectifs: "Nous sommes 145. Pour autant, certains plaisanciers sont sans affiliation, nous les contactons pour leur proposer l'adhésion au YCCC."

Après avoir retracé la vie du club en 2018 avec les nombreuses réunions du conseil d'administration, en interne ou avec les partenaires, les animations, il a présenté le prévisionnel des activités 2019. Il a ensuite annoncé que le projet de réorganisation de plan d'eau avait dû être abandonné, "en raison de diverses résistances".

À ce jour, le Yachting-Club des Calanques de Cassis compte 145 adhérents.

"La ville de Cassis, qui se bat pour défendre nos intérêts et ne pas céder aux restrictions voulues par la DDTM, la Dreal et le Parc national a proposé successivement trois scénarios de réorganisation, tous refusés par les autorités de tutelle qui ont prorogé l'AOT jusqu'à la fin 2020. Plus que jamais, il est important de

dialoguer avec elles, a souligné Christian Knoerr: le 8 mars est prévue une réunion de la ville et des présidents de clubs avec ces trois instances. Nous sommes donc dans l'attente."

Propos confirmés par Marc De Caneva qui a aussi répondu à diverses questions des adhérents du club.

L'espace de quelques minutes, l'assemblée générale ordinaire s'est constituée en assemblée générale extraordinaire, le temps d'approuver à l'unanimité une modification des statuts destinée à permettre à tous les propriétaires ou copropriétaires de bateaux - et non plus seulement aux titulaires d'AOT - d'être de vrais membres actifs avec droit de vote. Le président de l'association étant dorénavant élu par le conseil d'administration et non plus par l'assemblée générale.

Après l'élection de deux nouveaux administrateurs, Frédéric Vassal et Philippe Andrieux, l'assemblée générale s'est terminée autour du pot de l'amitié.

Claude RIVIÈRE

Une journée pour nettoyer la calanque

En tête des actions 2019, la grande journée de nettoyage des fonds sous-marins du samedi 27 avril, organisée en partenariat avec la mairie de Cassis, la FSN13 et le Parc national des Calanques, par la Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, l'UNPMC (union nautique de Port Mlou et des Calanques) et toutes les associations de la calanque, avec la participation de nombreux clubs de plongée extérieurs.

→ Contact, renseignements détaillés et inscriptions auprès de Robert Charron au 06 77 02 22 23, courriel: subaquatiquesevigne@orange.fr

35 mètres cubes de débris retirés des fonds de Port Miou



Le maire est venu saluer les bénévoles qui ont sorti quelque 35 m³ de déchets envasés dans les fonds de la calanque.

/PHOTO C.R.

Samedi dernier par une journée carrément estivale, s'est déroulée à la Calanque de Port Miou, site de mouillage léger géré par la commune, la "Journée calanque propre". Un grand nettoyage de printemps des fonds sous-marins organisé pour la 9^e année consécutive sous les auspices de l'Union nautique de Port Miou et des Calanques (UNPMC) par les quatre clubs de la calanque (CNPM, YCCC, UFPM et PMPP), en partenariat avec la ville de Cassis et le concours des plongeurs du Subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite et de nombreux autres clubs régionaux.

L'opération - qui a mobilisé plus de 250 personnes dont 85 plongeurs - s'est déroulée en présence de Danièle Milon, maire de Cassis, de son adjoint à l'environnement et à la vie maritime, Marc de Caneva, de Fabrice Jullien-Fiori, conseiller communal et territorial, de représentants du Parc national des Calanques et des Affaires maritimes, de Michel Lambert, président de l'Union nautique Marseillaise (UNM) et de Anne-Claire Jacquet, coordina-

trice pour la France de l'association Jour de la Terre.

Une matinée bien remplie pour les plongeurs et les terriens qui ont sorti du fond de la calanque et acheminé en déchetterie une incroyable quantité des débris les plus variés: un véritable inventaire à la Prévert où dominaient chaînes d'amarrage rouillées et pneus d'un autre âge, mais aussi batteries, ferrailles de toutes sortes, moteurs, treuils, pontons flottants (percés!)...

"Comme chaque année, a souligné Yves Attali, le président de l'UNPMC, en remerciant l'ensemble des participants, vous avez retiré 35 m³ de déchets - environ 10 tonnes - enfouis depuis 40, 50, voire 60 ans dans la vase à une époque, celle de l'exploita-

Plus de 250 personnes mobilisées, dont 85 plongeurs...

tion de la carrière, celle où le respect de l'environnement n'était pas dans les esprits. Un travail sans fin, chaque année vous retirez ceux qui sont remontés et l'année suivante, de nouveaux débris encore plus anciens remontent à la surface de la vase. Je vous félicite tous et vous remercie de rester présents à nos côtés, c'est tellement important pour l'avenir de la calanque. Et n'oubliez pas, je vous donne rendez-vous après l'été, en octobre, pour le nettoyage - terrestre cette fois - du plateau."

"L'opération d'aujourd'hui est très forte et très importante, a conclu l'élu Marc de Caneva. Très forte, car peu d'opérations de ce type mobilisent autant de monde et de moyens. Très importante, car elle montre ce qu'on sait faire ici en travaillant main dans la main entre la ville et tous les clubs de la calanque fédérés par l'Union nautique, une gestion exemplaire et équilibrée de l'environnement entre la mairie, le Parc National des Calanques, ici présent, et les plaisanciers. Un grand merci à tous les participants et à Michel Lambert qui nous honore de sa présence."

Claude RIVIÈRE

De nombreux clubs de plongée ont participé : Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, CEA-Areva Cadarache, Eau Secours Marseille, Heptane-Club Plongée Environnement, Club subaquatique Lymois, Codep 13 (Fédération française d'études et sports sous-marins, commission apnée), CSL Gendarmerie maritime Marseille, Brigade Nautique Martigues, Club Nautique Provençal Recherche Scientifique Pointe-Rouge, CSM plongée, GPES La Ciotat... Et de nombreux individus.

Dans le port aussi...

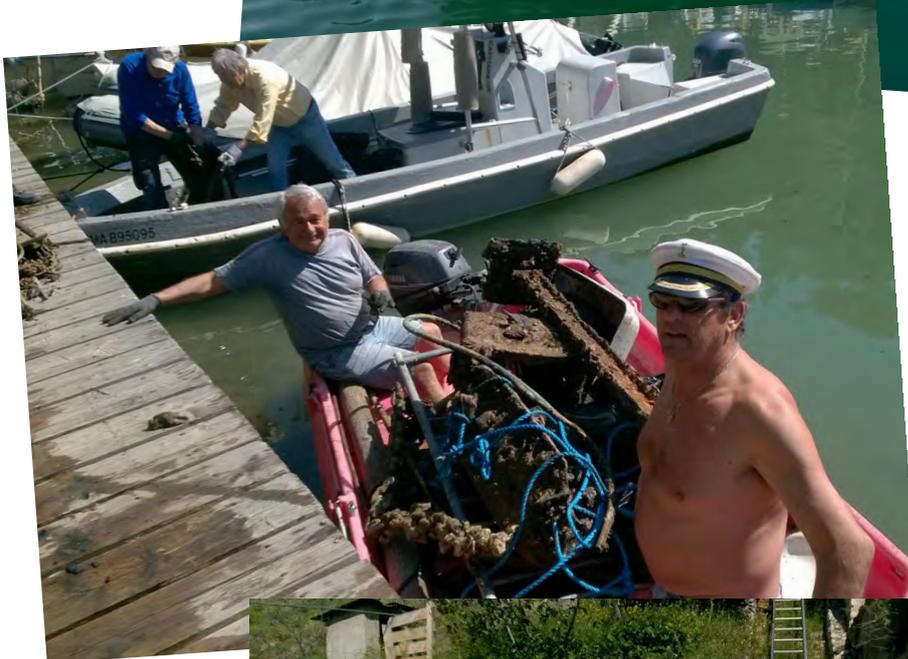
Simultanément, une opération de nettoyage du plan d'eau portuaire et de ses abords et une action de sensibilisation des plaisanciers et des Cassidens, a eu lieu sous la conduite des responsables municipaux et en partenariat avec le Cercle nautique de Cassis, dans le Port départemental de Cassis, géré comme on le sait depuis le 1^{er} janvier dernier par la ville de Cassis qui a en la délégation de compétence.

C.R.



Les déchets retirés des eaux à Port Miou pourraient figurer dans une sorte d'inventaire à la Prévert... Parallèlement, l'opération port propre a elle aussi permis d'extraire de la vase de nombreux déchets, dont des filets de pêche.

/PHOTOS C.R. ET E.RUF



Le CA en action



Soirée Coquillage 2018





Activités Subaquatiques 2019

Le club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite en accord avec le YCCC propose tout au long de l'année des activités subaquatiques (nage avec palmes, plongée, randonnée subaquatique, descente de rivière...) ayant pour but d'amener ses adhérents à une vie associative à travers une discipline sportive.

Ce projet a pour objet de favoriser par tous moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique.

Jadis réservé à une élite de privilégiés, la plongée est de plus en plus accessible à tous.

Ce sport est avant tout une activité de pleine nature pratiquée par des amateurs sans idée de compétition.

La pratique de la plongée et des activités subaquatiques ont un caractère sportif et chacun devra observer des règles bien définies pour ne pas mettre sa vie en danger.

Le goût du risque est pour certains une motivation supplémentaire d'entreprendre une activité demandant beau coup de maîtrise de soi. Cette évaluation du danger doit se faire en fonction de ses propres compétences.

Pour mener à bien ces activités l'association s'engage :

- 1) à assurer en son sein la liberté des droits de défense, d'interdire toute discrimination et de veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité Olympique et Sportif Français.
- 2) à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres.
- 3) à respecter les équipements du club mise à la disposition des participants à l'activité.

L'association se donne pour mission d'associer les adhérents des clubs à la protection de la Calanque et propose des animations tout au long de l'année où vous pouvez vous inscrire selon vos possibilités.

voir calendrier des prévisions 2018

Nous terminons ces informations par dresser un bilan du nettoyage de la calanque de Port-Miou organisé par le club Subaquatique Sévigné et l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques avec la collaboration de la Mairie de Cassis et de diverses associations de plongeurs.

Ce nettoyage sous-marin a eu lieu le Samedi 21 Avril 2018 a connu un immense succès avec 108 plongeurs et 180 bénévoles, usagers de la Calanque, et qui s'est terminé par un repas pris en commun sur "l'esplanade" de la carrière.





Charte et Référentiel 2017

Charte et Référentiel d'usage pour les propriétaires de bateaux de la calanque de Port-miou (ZMEL en zone d'adhésion du parc national des calanques)

1. Environnemental :

- **Terrestre :**

Les déchets organiques : tri sélectif

Les déchets chimiques : retour vers les déchetteries du domicile

- **Marin :**

Sur les bateaux : utiliser cuve à eaux noires ou WC chimique et de préférence utiliser les sanitaires de la capitainerie.

Rappel : les clubs participent à l'achat des cuves à eaux noires.

Utiliser des produits vaisselles écologique bio dégradable.

Pour l'entretien courant préférer les produits naturels type vinaigre d'alcool et alcool ménager comme détartrant et désinfectant. Eviter la javel.

2. Technique :

- **Electricité :**

Préférer les panneaux solaires pour recharger les batteries.

Le moteur diesel pollue, ex : 1 démarrage moteur équivaut à \approx 1 heure de moteur en charge à 1000 tours/mn.

3. Sociologique :

- **Relationnel :**

Rechercher la cohésion en développant les activités club et interclub, créer du lien entre l'ensemble des membres de la calanque sociétaires des clubs et pratiquant des activités mer.

4. Activités :

- **Sorties en mer/ régates :**

Toujours préférer les sorties en mer plutôt que le stationnement dans les calanques surtout en période estivale. Approche écologique sur la zone « cœur de parc ».

Rappel 2019 :

Les bateaux habitables, voilier ou moteur, doivent être équipés de cuve à eaux noires ou de WC chimique.

En conclusion :

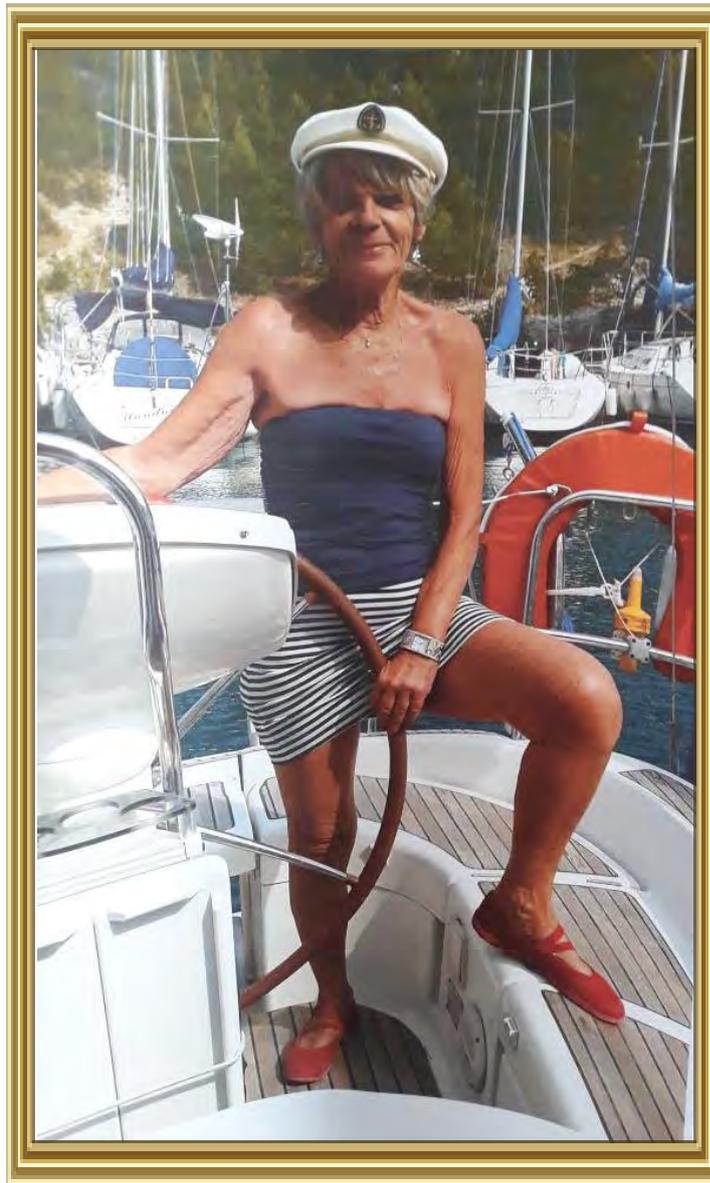
Le changement dans nos pratiques de la plaisance sera le garant de notre implication dans la gestion de la calanque de Port-Miou. Accepter le changement c'est voir l'avenir autrement.



Cilou

Cilou... elle aimait la vie, la mer, la calanque, les gens, rire, chanter et toujours être entourée d'amis avec simplicité.

*Cilou, une amie sincère, franche, drôle, à l'écoute et toujours là pour rendre service
Le destin est parfois cruel, et décide autrement.*



*Ton silence et ton absence nous laisse un gout amer et pourtant ...
tu es encore près de nous....*

Tu nous manques, tu resteras toujours dans nos cœurs. Repose en paix Cilou